

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 24 octobre 2023**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Serge BROSSARD — Communauté
Éric CANTIN — Personnel enseignant
Guillaume CHÉNARD — Personnel professionnel
Martin CORBEIL — Parent
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Alexandre LAFORGE — Communauté
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Christian SAVARD — Communauté
Martin TRUDEL — Parent

Christian PLEAU — Directeur général
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel-cadre sans droit de vote
Clémence MORIN — Communauté
Sébastien POMERLEAU — Parent

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles
Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 24 octobre 2023.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 028-23-24

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenu le 26 09 2023;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 09 2023.
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 – Lancement de consultation;
 - 6.2. Cadre de référencement relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Lancement de consultation;
 - 6.3. Politique relative à la gestion du personnel-cadre – Adoption;
 - 6.4. Contrat de construction : École primaire du Campanile, travaux d'agrandissement et mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques – Octroi;
 - 6.5. Contrat de construction : École secondaire Polyvalente de L'Ancienne-Lorette; réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes – Lot 2024 – Octroi;;
 - 6.6. Comité ad hoc constitués en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

gouvernementaux et publics, agrandissement des écoles primaires St-Louis-de-France I et du Campanile – Nomination des membres.

7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
10. Dossiers à huis clos
11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

En vertu de l'article 175,4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), les directions se sont retirées de la séance lors des délibérations et du vote du point 6.3.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 29 09 2023

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Guillaume Chénard et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** le secrétaire général par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil D'administration du 29 septembre 2023;

C.A. 029-23-24

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 septembre 2023 tel qu'il a été rédigé.

**3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 29 09 2023**

Le directeur général mentionne que les documents concernant le besoin en espace du CSSDD ont été envoyés aux municipalités concernées pour consultation.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucune.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

**6.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 – LANCEMENT DE
CONSULTATION**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit établir chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents ainsi que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire des Découvreurs doivent être consultés quant au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 40 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents et le Conseil d'établissement doivent être consultés quant aux actes d'établissements;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT l'article 9.6 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

C.A. 030-23-24

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

- 1) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et prévisions de clientèle* lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 030-23-24 :
 - a. Le Comité de parents;
 - b. La Ville de Québec;
 - c. La Ville de L'Ancienne-Lorette;
 - d. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 2) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 24 octobre 2023 au 19 janvier 2024, aux fins d'une adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et prévisions de clientèle* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 janvier 2024.

6.2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'ADMINISTRATION ET AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), les parents d'un élève mineur et l'élève majeur ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leurs besoins, parmi les écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que ce choix peut s'exercer chaque année;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), l'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis par le Centre de services scolaire des Découvreurs, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), le Comité de parents et les enseignants doivent être consultés quant aux critères d'inscription;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs du 28 janvier 2020 portant le numéro de résolution C.C. 038-19-20 de prioriser le critère de la fratrie à celui de la distance en cas de transfert d'un élève;

C.A. 031-23-24

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement de :

- 1) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le projet de *Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* lequel document est déposé en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 031-23-24 :
 - a. Comité de parents;
 - b. Comité de participation des enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;

- 2) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 24 octobre 2023 au 19 janvier 2024, aux fins d'une adoption du *Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 janvier 2024.

6.3. POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DU PERSONNEL-CADRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT les modifications récentes au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* du ministère de l'éducation;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à la gestion du personnel-cadre* du Centre de services scolaire des Découvreurs complète certains éléments dudit Règlement dans la mesure de ce qui est permis et cohérent avec les dispositions existantes du Règlement;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

CONSIDÉRANT la pertinence de clarifier et de modifier certains éléments de la Politique pour en améliorer la compréhension et en faciliter la gestion;

CONSIDÉRANT les retours de consultations favorables des associations suivantes, lesquelles consultations sont déposées au soutien des présentes sous la cote C.A. 032-23-24 :

- a. Association québécoise des cadres scolaires;
- b. Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c. Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

C.A. 032-23-24

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** la mise à jour de la Politique relative à la gestion du personnel-cadre, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 032-23-24.

6.4. CONTRAT DE CONSTRUCTION : ÉCOLE PRIMAIRE DU CAMPANILE, TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES/ÉLECTRIQUES – OCTROI

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*,

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction n° 23000014 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consortium d'architectes *ABCP/DMG architecture*, documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 033-23-24;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenu du MEQ le 30 juin 2021 dans le cadre du « *Plan québécois des infrastructures 2021-2031* » et l'autorisation du ministère à venir de poursuivre les démarches et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement par la mesure « *Maintien des bâtiments 2022-2023* » des coûts des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques de la partie existante de l'école;

C.A. 033-23-24

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Éric Cantin et résolu unanimement de :

1) **D'OCTROYER** le contrat de construction pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques à l'école du Campanile, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Construction Durand inc.* au montant de 16 355 553 \$ avant taxes;

2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit *Construction Durand inc.*, une fois toutes les autorisations obtenues du MEQ.

6.5. CONTRAT DE CONSTRUCTION : ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE; RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE, DES FINIS INTÉRIEURS, MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES/ÉLECTRIQUES ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES – LOT 2024 – OCTROI

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction n° 23000011 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes – lot 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architectes *ABCP architecture*, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 0342324;

CONSIDÉRANT le financement des coûts des travaux par les mesures « *Maintien des bâtiments* », « *Résorption du déficit d'entretien* »;

C.A. 034-23-24

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **D'OCTROYER** le contrat de construction pour la réfection de l'enveloppe extérieure, des finis intérieurs, mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques et autres travaux connexes – lot 2024, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie *Construction Durand inc.* au montant de 7 596 695 \$ avant taxes;
- 2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit *Construction Durand inc.*

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

6.6. COMITÉS AD HOC CONSTITUÉS EN VERTU DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES SITES GOUVERNEMENTAUX PUBLICS, AGRANDISSEMENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES SAINT-LOUIS-DE-FRANCE I ET DU CAMPANILE – NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics* s'applique aux projets d'agrandissements des écoles St-Louis-de-France I et du Campanile;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit désigner certains membres du comité *ad hoc* pour l'application de ladite politique soit, le représentant du propriétaire, l'architecte du projet, le représentant des usagers du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire peut également désigner au comité une autre personne à titre d'observateur sans droit de vote;

CONSIDÉRANT que le représentant du propriétaire devra agir au nom du Centre de services scolaire et signer les ententes, ainsi que tous les documents afférents à l'application de ladite Politique dans le cadre des projets d'agrandissements des écoles St-Louis-de-France I et du Campanile;

C.A. 035-23-24

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Alexandre Pettigrew et résolu unanimement de :

- 1) **DE NOMMER** les personnes suivantes sur le comité *ad hoc* pour le projet d'agrandissement de l'école Saint-Louis-de-France I dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics*:
 - Représentant du propriétaire :
M. Jean-François Mercier, architecte au service des ressources matérielles;
 - Représentant des usagers du bâtiment :
Mme Virginie Hudon-Chabot, directrice adjointe de l'école Saint-Louis-de-France I;
 - L'architecte du projet :
Mme Sophie Gingras, architecte du consortium ABCP /DMG;
 - Membre observateur :

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Mme Maxime Bernier membre du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-France I;

2) DE NOMMER les personnes suivantes sur le comité *ad hoc* pour le projet d'agrandissement de l'école du Campanile dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics*:

- Représentant du propriétaire :
M. Jean-François Mercier, architecte au service des ressources matérielles;
- Représentant des usagers du bâtiment :
Mme Valérie Gauthier, directrice de l'école du Campanile;
- L'architecte du projet :
Mme Shany Vallières, architecte du consortium ABCP /DMG;
- Membre observateur :
Mme Marie-Christine Nolet, membre du Conseil d'établissement de l'école du Campanile.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Aucun.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente son rapport.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucun.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 octobre 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Le directeur général mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme Gouvernance scolaire. Les membres sont satisfaits des réponses.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 036-23-24

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Éric Cantin et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 24 octobre 2023.

Il est 21 h 11

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale par intérim,



Marie-Pierre Lamarche